

sur les lieux... ; les juges séculiers aussi, parce que, suivant l'édit de Henri IV, de 1598, confirmé par Louis XIII expressément, les hérétiques étaient tenus de s'abstenir en public d'œuvres serviles, les jours chômés par les catholiques.... Le tribunal de la ville de Saint-Marcellin, après audition de témoins, condamna à une amende Port-Combet. Ainsi donc, se constatait devant les juges civils l'événement miraculeux pour lequel les juges ecclésiastiques venaient d'obtenir les témoignages les plus uniformes et les plus solennels. Devant les deux tribunaux, on fit mention de la grande quantité de sang qui avait découlé des branches de l'osier.

Port-Combet, soit par obstination, soit par crainte de ses co-religionnaires, hésitait encore.... Mais le miracle de l'osier n'était que le prélude d'un événement plus extraordinaire et d'un intérêt plus touchant. La très-sainte Vierge se disposait à accomplir l'œuvre d'une grande miséricorde ! Au sein d'un petit hameau, doit s'élever un trône auguste du haut duquel Marie invoquera le Seigneur, et lui parlera de nos misères : Port-Combet doit se convertir ; il faut que tous ses voisins calvinistes, sans en excepter un seul, rentrent dans le giron de l'Église ; et aujourd'hui encore l'on ne compte pas un seul protestant dans le bourg de l'Albe, d'où relevaient les Plantées. Sept années s'étaient écoulées depuis le prodige de l'osier ; des miracles s'opéraient sous l'ombre de cet arbre ; néanmoins Port-Combet demeurait dans l'hérésie.... Vers la fin de mars de l'an 1656, il se rend à son travail.... Une dame se présente devant ses bœufs... Un dialogue s'engage..., Port-Combet entend des paroles foudroyantes.... Il est question de sa FIX PROCHAINE.... Dans son trouble, il pique ses bœufs.... Déjà, la très-sainte Vierge, car c'est elle qui s'est présentée à l'hérétique, se détournait de lui.... L'infortuné reconnaît sa faute.... Il se met à la poursuite de la mystérieuse inconnue.... Il lui tend des bras suppliants.... Mais au moment où il croit l'avoir atteinte, elle disparaît de ses yeux, et s'élève dans les airs, laissant après elle comme une trace de rosée céleste.... Comblé d'une ineffable consolation, le laboureur tombe à genoux et prend la résolution de se convertir... Ses coréligionnaires envoient quelques membres de leur secte pour s'informer de la réalité de l'apparition ; et ils suivent peu après l'exemple de Port-Combet. Celui-ci, étant tombé malade sur les entrefaites, abjure publiquement et meurt, après avoir reçu le sacrement de l'Eucharistie, avec les sentimens d'une foi pure et animée.

Impossible de raconter toutes les merveilles qui suivirent ce second événement, guérisons, conversions, grâces de toutes sortes obtenues dans les premières années du pèlerinage. Une croix, plantée au pied de l'osier, avait été pendant sept ans sa seule marque extérieure. En 1657, après la conversion de Port-Combet, un oratoire s'éleva et renferma l'osier dans son modeste parvis. Cependant, une année s'était à peine écoulée, que l'affluence des pèlerins donna la pensée de bâtir une vaste chapelle, et ce fut par les soins et aux frais de Marguerite de Montagny, marquise de l'Estang, déjà fondatrice de l'oratoire. Des religieux de Saint-Augustin sont alors nommés pour desservir le sanctuaire ; ils s'y consacrent à l'édification des peuples, à la gloire toujours croissante de la dévotion de Notre-Dame de l'Osier, au milieu d'une foule de miracles, qui se succédaient sans relâche sous les yeux.

Vinrent les jours de deuil pour la religion en France... Une partie de l'osier miraculeux et de l'image de Marie échappèrent seules à la dévastation horrible qui eut lieu.... Tous les objets du culte furent brûlés... ; l'église fut fermée.... Vains efforts de l'impie ! La foi se perd par la corruption des cœurs, et non point par la persécution qui pèse sur les fidèles ! Les philosophes devenus iconoclastes le savent bien par leur propre expérience. Ainsi, le respect et l'amour à Notre-Dame de l'Osier ne furent point déracinés du cœur des chrétiens. Des pèlerins venaient prier à la porte de l'église, et pleins d'une confiance admirable, ils laissaient leurs offrandes aux habitans du hameau, et les conjuraient de les présenter en leur nom, quand on rouvrirait le sanctuaire, où ils ne pouvaient pénétrer. L'aurore d'un meilleur avenir se leva pour les âmes fidèles.... Un immense concours eut lieu à l'ancien pèlerinage. De nombreux miracles vinrent consoler l'amour des uns, raffermir la foi des autres : ces miracles, principalement les derniers arrivés, de 1833 à 1837, sont constatés dans de graves documens, qu'on rencontre avec une sainte joie dans la magnifique notice, dont on peut avec assurance recommander la lecture à tout homme sensé, probe et instruit, qui se décide à discuter avec lui-même la question de savoir, s'il est prudent de vivre et de mourir dans l'incrédulité, ou dans l'indifférence, ou dans l'hérésie. De grandes réparations ont été faites à la chapelle ; des prêtres zélés se sont placés, comme anciennement, dans les bâtimens qui l'entourent.... Des indulgences plénières et partielles ont été accordées par notre saint-père le pape Grégoire XVI.

DEUX MAISONS A LOUER.

L'UNE (PLACE LARTIGUE), encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
L'AUTRE (FAUBOURG QUÉBEC), " " " St. Marie et Salabery.
S'adresser à l'Evêché.

A VENDRE,

Chez M. C. P. LEPROTON, libraire à Montréal, rue Notre-Dame, No. 114,
et M. CREMAZIE, à Québec.

BLOC FUMÉRIE
DE MONSIEUR

CH. AUGUSTE DE FOUBIN-JANSON,

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE DE NANCY,
Le 28 Août 1844,

PAR
LE R. P. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,
DES FRÈRES PRÊCHEURS.

Prix : 15 sols.

A VERTISSEMENT.

Un nommé WILLIAM BURKE, ayant obtenu de moi, l'an dernier, un écrit qui l'autorise à collecter de l'argent pour construire une chapelle catholique à Missiskouibay, je prévien le public que je lui retire toute autorisation à cet effet, et qu'en conséquence on n'ait à lui rien donner jusqu'à nouvel ordre.

J.-B. A. BROUILLET, Ptre.

A D V E R T I S E M E N T .

A person name WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a WRITING authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missiskouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that effect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, Priest.

N. B.—The writer of this Notice request that the Editors of catholic papers in the United-States and Upper-Canada will copy this notice gratis as long as they will judge it necessary.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES
MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix : £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du
CANADA GAZETTE.

A V I S .

ON a besoin à St. GEORGE d'un MAITRE-D'ÉCOLE capable d'enseigner l'arithmétique et la grammaire française avec les premiers éléments de l'anglais. Un MAITRE marié dont la femme pourrait aussi faire l'école serait préféré.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Église,

A U S S I

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.
LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.	—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,			7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.		1d.
Chaque insertion subséquente,			10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,			4d.
Chaque insertion subséquente,			1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

Ptre.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

Ptre.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.